

Séance ordinaire du 14 décembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 14 décembre 2021, à compter de 19 h 30 à la salle des délibérations du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

| Poste | Nom |
|--------------------------------------|--------------------|
| Conseillère, district électoral n° 1 | Joanie Généreux |
| Conseiller, district électoral n° 2 | Michel Denicourt |
| Conseiller, district électoral n° 3 | Michel Deschamps |
| Conseiller, district électoral n° 4 | Jacques Bienvenue |
| Conseiller, district électoral n° 5 | Claudie Létourneau |
| Conseiller, district électoral n° 6 | Denis Chagnon |

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Résolution 2021-12-425

Procès-verbal du 16 novembre 2021 / Adoption

Une copie du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

et résolu que le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-12-426

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Jacques Bienvenue

et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

| | |
|---|-------------------------|
| Comptes payés | Pour la somme de |
| Chèques n ^{os} 58 391 à 58 409 | |
| 58 477 | |
| 58 492 à 58 554 | |
| S10 095 à S10 097 | 1 827 871,97 \$ |
| Comptes payables | Pour la somme de |
| Chèques n ^{os} 58 574 à 58 633 | |
| S10 099 à S10 143 | 348 287,00 \$ |
| Comptes recevables | Pour la somme de |
| Comptes n ^{os} 1FD000132 à 1FD000180 | 34 457,65 \$ |

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Séance ordinaire du 14 décembre 2021

Résolution 2021-12-427

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal / Dépôt

- Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil sont déposées tel qu'exigé par l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) lors de la présente séance ordinaire du 14 décembre 2021:

| | | |
|--------------------|-------------|---------------|
| Guy Benjamin | maire | |
| Joanie Généreux | conseillère | district n° 1 |
| Michel Denicourt | conseiller | district n° 2 |
| Michel Deschamps | conseiller | district n° 3 |
| Jacques Bienvenue | conseiller | district n° 4 |
| Claudie Létourneau | conseillère | district n° 5 |
| Denis Chagnon | conseiller | district n° 6 |

Résolution 2021-12-428

Registre public des déclarations des dons et autres avantages / Dépôt

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), la greffière dépose un registre public à 0 déclaration des membres du Conseil municipal à l'effet qu'aucun d'entre eux n'a reçu des dons ou autres avantages dans l'année 2021.

Résolution 2021-12-429

Rapports d'audits de conformité sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation / Dépôt

- En vertu de l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale* (RLRQ c. C-35), la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec (CMQ), a transmis les deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 de la Ville de Saint-Césaire, lesquels ont été trouvés conformes par la CMQ.

La lettre et les rapports ont été transmis aux membres du Conseil avant leur publication par la CMQ et sont maintenant déposés dans la présente séance ordinaire du 14 décembre 2021.

Résolution 2021-12-430

Dépôt de documents

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, a autorisé les propositions suivantes :

- Ajout au contrat d'acquisition d'éclairage extérieur de l'hôtel de Ville à la compagnie Groupe Artea inc. de La Prairie pour le prix de 1 320,50 \$ plus les taxes, tel qu'il appert au devis n° 21-0192 rév 2 daté du 11 novembre 2021.

Séance ordinaire du 14 décembre 2021

- Contrat d'acquisition d'éclairage décoratif extérieur auprès de la compagnie Leblanc Illuminations-Canada de Joliette, pour le prix de 18 816 \$ plus les frais de transport et les taxes, tel qu'il appert à la facture n° 004254 datée du 24 novembre 2021.

Résolution 2021-12-431

Avis de motion pour règlement n° 296 fixant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2022 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement n° 296 fixant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2022 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé » a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et publié pour le bénéfice du public en général, sur le site internet de la Ville, avant la tenue de la présente séance, **en conséquence** :

Avis de motion est donné par **Claudie Létourneau, conseillère**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le « règlement n° 296 fixant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2022 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé ».

Résolution 2021-12-432

Avis de motion pour règlement n° 297 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2022 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement n° 297 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2022 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé » a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et publié, pour le bénéfice du public en général, sur le site internet de la Ville, avant la tenue de la présente séance, **en conséquence** :

Avis de motion est donné par **Joanie Généreux, conseillère**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le « règlement n° 297 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2022 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé ».

Résolution 2021-12-433

Maire suppléant / Nomination

Il est proposé par Michel Deschamps

Séance ordinaire du 14 décembre 2021

et résolu que M. Jacques Bienvenue, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 14 décembre 2021 au 8 février 2022 et, il est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que M. Bienvenue soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-12-434

Frais de déplacement / Ajustement du taux du kilomètre

Il est proposé par Michel Denicourt

et résolu d'ajuster le taux du kilomètre à 0,59 \$ à rembourser, le tout selon les modalités prévues aux politiques et directives municipales en vigueur.

Et résolu également de remplacer la résolution n° 184-2008 à ce même sujet par la présente résolution n° 2021-12-433.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-12-435

Commission municipale du Québec – Révision de la reconnaissance pour exemption de taxes foncières municipales pour la Fondation Mira inc. / Avis

Considérant que la Fondation Mira inc. a obtenu le 1^{er} août 2012, par la Commission municipale du Québec (CMQ), dans son dossier n° CMQ-64101 (26610-12), une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières municipales pour ses activités exercées au 231, rang du Bas-de-la-Rivière Sud à Saint-Césaire;

Considérant qu'à tous les 9 ans, la CMQ, en conformité de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ c. F-2.1), fait la révision périodique de cette reconnaissance et qu'à cet égard, la Ville de Saint-Césaire doit donner son avis;

Considérant que la Fondation Mira inc. poursuit encore à ce jour, sa mission d'organisme à but non lucratif;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire maintient son avis favorable auprès de la CMQ pour l'exemption de taxes foncières municipales dans le dossier n° CMQ-64101 (26610-12) pour la Fondation Mira inc. ayant un immeuble au 231, rang du Bas-de-la-Rivière Sud à Saint-Césaire, le tout en fonction des documents transmis par la CMQ le 17 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 décembre 2021

Résolution 2021-12-436

Office d'habitation Yamaska-Rouville – Budget 2021 révisé décembre / Approbation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'approuver la révision du budget 2021 de l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville pour l'ensemble immobilier de Saint-Césaire (n° 1110) et dont le déficit d'exploitation est d'une somme de 159 912 \$ au lieu de 159 735 \$, le tout assumé à 90 % par la Société d'Habitation du Québec et à 10 % par la Ville de Saint-Césaire, en référence au document daté du 6 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-12-437

École secondaire Paul-Germain-Ostiguy – Comité de pilotage pour la transition écologique LAB 22 / Désignation d'une élue

Considérant la demande datée du 17 novembre 2021 du directeur de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy, M. Serge Gobat, à l'égard du Comité de pilotage pour la transition écologique LAB 22;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de désigner, M^{me} Claudie Létourneau, conseillère, pour représenter la Ville de Saint-Césaire sur le comité de pilotage pour la transition écologique LAB 22 de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-12-438

Pompier recruté / Fin d'emploi

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de prendre acte de la démission effective le 2 décembre 2021 de M. Samuel Turp au titre de pompier recruté à temps partiel pour la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-12-439

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé / Adoption

Considérant que le Schéma de couverture de risques incendie est arrivé à échéance le 30 avril 2017 et qu'en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie*, l'article 29 qui stipule que « le Schéma doit, en outre, être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité »;

Séance ordinaire du 14 décembre 2021

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a été impliquée et a collaboré au cours de la dernière année et au projet de modifications du Schéma de couverture de risques incendie révisé et adopté en 2020, et ce, en partenariat avec la MRC de Rouville, les autres municipalités du territoire et leurs services de sécurité incendie;

Considérant que les commentaires reçus du ministère de la Sécurité publique ont été considérés dans la rédaction de la version révisée finale du projet de modifications;

Considérant que les membres du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire ont pris connaissance du projet de modifications du Schéma de couverture de risques incendie révisé et du plan de mise en œuvre;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'adopter le projet de modification du Schéma de couverture de risques incendie révisé, tel que déposé, ainsi que son plan de mise en œuvre, lesquels sont joints à la présente résolution comme s'ils étaient ici au long produits;

Il est également résolu de soumettre le projet de modification du Schéma de couverture de risques incendie révisé et son plan de mise en œuvre, par le biais de la MRC de Rouville, au ministère de la Sécurité publique afin d'obtenir son attestation.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-12-440

Entente intermunicipale pour le service régional de Gestionnaire de formation en incendie / Autorisation de signature

Considérant qu'un gestionnaire de formation est essentiel pour les services de sécurité incendie afin de gérer un programme de formation destiné aux pompiers du territoire de la MRC de Rouville et d'établir toutes les correspondances avec l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ), organisme provincial responsable de superviser, d'accréditer et d'établir l'ensemble des règles en matière de formation incendie au Québec;

Considérant que l'objet de l'entente dans la MRC de Rouville est la mise en place et la gestion d'un service de gestionnaire de formation incendie pour les municipalités de son territoire;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou la trésorière et directrice générale adjointe, à signer l'Entente intermunicipale pour le service régional de Gestionnaire de formation en incendie avec la MRC de Rouville et les municipalités adhérentes, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-12-441

Frais d'intervention sur la rivière Yamaska / Paiement

Il est proposé par Denis Chagnon

Séance ordinaire du 14 décembre 2021

et résolu de procéder au paiement de 63 000 \$ plus les taxes auprès de Groupe Hénault Consultants Environnement de Cowansville pour les frais de consultation à l'égard de l'intervention d'urgence et de décontamination de la rivière Yamaska suite à un incident de déversement d'hydrocarbure survenu en juin 2021, tel qu'il appert aux documents n^{os} 1375 et 1387 datés respectivement des 10 septembre et 8 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-12-442

Reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François / Décompte progressif n° 5

Considérant la recommandation datée 8 décembre 2021 de la firme d'ingénieurs BHP Conseil de Montréal, concernant le décompte progressif n° 5 au contrat AO / HM202103.11 – Reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François;

En conséquence, il est proposé par Jaques Bienvenue

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 5 au contrat AO / HM202103.11 – Reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François, d'une somme de 973 257,24 \$ incluant les taxes et une retenue contractuelle de 10 % auprès de l'adjudicataire MSA infrastructures inc., le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des quittances partielles des sous-traitants en lien au projet.

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-12-443

Travaux de mise en place d'entraînements à vitesse variable aux pompes de distribution du réservoir d'eau potable / Décompte progressif n° 2 et remise de 5% de la retenue contractuelle

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif n° 2 datée du 10 août 2021 du chargé de projet au contrat AO / HM202012.16 - Travaux de mise en place d'entraînements à vitesse variable aux pompes de distribution du réservoir d'eau potable, la firme d'ingénieurs BHP Conseils;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 2 d'une somme totale de 8 127,60 \$ incluant les taxes et la remise de 5% de la retenue contractuelle au contrat AO / HM202012.16 - Travaux de mise en place d'entraînements à vitesse variable aux pompes de distribution du réservoir d'eau potable auprès de l'adjudicataire Filtrum inc., le tout tel qu'il appert aux documents cités en préambule.

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 décembre 2021

Résolution 2021-12-444

Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports - Volet entretien des routes locales / Reddition de comptes

Considérant que Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce datée du 7 juin 2021;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et unanimement résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire approuve les dépenses d'une somme de **1 729 473 \$** relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-12-445

Travaux de remplacement de ponceau dans le rang Casimir / Décompte progressif n° 4 et réception provisoire des travaux

Considérant la recommandation datée du 2 novembre 2021 de la firme d'ingénieurs, Tétra Tech QI inc., concernant le décompte progressif n° 4 et la

Séance ordinaire du 14 décembre 2021

réception provisoire des travaux au contrat AO / V202101.01 – Travaux de remplacement de ponceau dans le rang Casimir;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 4 au contrat AO / V202101.01 – Travaux de remplacement de ponceau dans le rang Casimir, d'une somme de 17 354,87 \$ incluant les taxes et une retenue contractuelle de 5 % auprès de l'adjudicataire Gestimaction inc., le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

De prononcer la réception provisoire de ces travaux tel que le certificat à cet effet où il est précisé que l'adjudicataire doit faire des travaux correctifs sur le pavage au printemps 2022.

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des quittances des sous-traitants et des documents statutaires.

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-12-446

Réfection des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière Nord / Décompte progressif n° 3

Considérant la recommandation datée du 9 décembre 2021 de la firme d'ingénieurs, Tétra Tech QI inc., concernant le décompte progressif n° 3 au contrat AO / V202102.10 – Réfection des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière Nord ;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser le paiement conditionnel du décompte progressif n° 3 au contrat AO / V202102.10 – Réfection des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière Nord, d'une somme totale de 1 019 125,03 \$ incluant les taxes et une retenue contractuelle de 10 % auprès de l'adjudicataire Sintra inc.

(Région Montérégie – Rive-Sud), le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des quittances applicables des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leurs contrats et la déclaration statutaire.

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 décembre 2021

Résolution 2021-12-447

Travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau / Directives de changement

Considérant les directives de changements suivantes datées du 18 novembre 2021, de l'adjudicataire du contrat AO Infra202108.16 Travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau, Les Entreprises Daniel Brûlé inc. et la recommandation datée du 14 décembre 2021 du chargé de projet, la firme d'ingénierie Shellex Groupe conseil:

- N° 1
Implantation et configuration de la réserve d'eau
9 948,71 \$;
- N° 2
Ajout d'une conduite d'égout sanitaire de 125mm
10 000,00 \$;
- N° 3
Nouveau sentier de pierre (via rue Saint-Georges)
6 480,00 \$;
- N° 5
Isolant
331,40 \$;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser les directives de changements n^{os} 1 à 4 au contrat AO Infra202108.16 Travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau, d'une somme totale de 26 260,11 \$ plus les taxes tel qu'il appert aux documents datés des 18 novembre et 14 décembre 2021.

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-12-448

Travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau / Décompte progressif n° 1

Considérant la recommandation datée du 14 décembre 2021 de la firme d'ingénierie, Shellex Groupe Conseil, concernant le décompte progressif n° 1

au contrat AO Infra202108.16 Travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 1 au contrat AO Infra202108.16 Travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau, d'une somme totale de 119 912,43 \$ incluant les taxes et une retenue contractuelle de 10 % auprès de l'adjudicataire, Les Entreprises Daniel Brûlé inc., le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

Séance ordinaire du 14 décembre 2021

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-12-449

Excavatrice du service des Travaux publics - Réparations / Paiement

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de procéder au paiement des travaux de réparations de l'excavatrice du service des Travaux publics, d'une somme de 26 153,68 \$ plus les taxes auprès de D M Goos Diesel inc. d'Ange-Gardien, tel qu'il appert de la facture n° 16170 datée du 7 décembre 2021 et en référence à la résolution n° 2021-10-374 du Conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-12-450

PIIA-25-2021 par M. Jonathan Brouillard, propriétaire, lot n° 3 671 855 situé au 1099, avenue Cécile (modification du PIIA-15-2021) / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-25-2021) afin de modifier le PIIA-15-2021 autorisé sous la résolution n° 2021-06-238 pour le remplacement du revêtement extérieur projeté, demande soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M. Jonathan Brouillard, propriétaire, lot n° 3 671 855 du cadastre du Québec, situé au 1099, avenue Cécile dans la zone n° 104;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-25-2021 présenté lors de leur réunion tenue le 25 novembre 2021, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-25-2021 modifiant le PIIA-15-2021 pour le remplacement du revêtement extérieur, tel que soumis par M. Jonathan Brouillard, propriétaire, lot n° 3 671 855 du cadastre du Québec, situé au 1099, avenue Cécile dans la zone n° 104.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-12-451

Déclaration de propriété de la rue du Pont (lot n° 1 594 144) - Procédure complémentaire - Acquisition par la Ville du lot n° 1 592 856 / Autorisation de signature

Considérant que dans le cadre de la modernisation du réseau municipal d'égout pluvial, la Ville de Saint-Césaire souhaite régulariser le titre de la rue du Pont, portant le numéro de lot 1 594 144 du cadastre du Québec;

Considérant que dans le cadre de cette procédure, il s'avère opportun d'acquérir l'immeuble correspondant au lot n° 1 592 856 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Rouville à Saint-Césaire;

Séance ordinaire du 14 décembre 2021

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu :

- d'autoriser la signature de la promesse d'achat entre la Ville de Saint-Césaire et M. Jacques Bond, à l'égard du lot n° 1 592 856 du cadastre du Québec;
- d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les documents afférents à l'acquisition dudit lot n° 1 592 856, pour le prix de 5 000 \$ selon les conditions convenues, le tout devant notaire et selon les termes de ladite promesse d'achat;
- de mandater l'étude des notaires Denicourt Gagnon de Saint-Césaire pour préparer l'acte notarié requis et son enregistrement.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-12-452

Opération cadastrale de remplacement du lot n° 6 466 333, situé sur l'avenue Nadeau / Contribution au fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

Considérant qu'une demande d'opération cadastrale visant le remplacement du lot n° 6 466 333 par la séquence des lots n^{os} 6 480 581 à 6 480 584 est déposée par M. Bruno Ravenelle, arpenteur-géomètre, sous le numéro 9629 de ses minutes;

Considérant que M. Bruno Ravenelle agit à titre de mandataire pour les propriétaires du lot n° 6 466 333, soit M^{mes} Ginette Beauregard, Nancy Beauregard, Virginie Beauregard et M. Claude Beauregard;

Considérant que cette opération cadastrale concerne le projet de développement résidentiel faisant l'objet du PPCMOI-01-2021, lui-même autorisé sous la résolution n° 2021-06-234;

Considérant qu'en vertu de l'article 3.3.6 du règlement de Lotissement n° 93-2005 et amendements, le Conseil municipal doit décider de l'option qu'il retient pour ladite contribution, soit le versement d'une somme ou la cession d'un terrain;

Considérant que l'article 3.3.6.3 du même règlement fixe le montant du versement à 7% de la valeur des terrains et que la cession de terrain doit représenter une superficie équivalente à 7% de la superficie des terrains visés à l'opération cadastrale;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que, dans le cadre de l'opération cadastrale décrite ci-dessus, le Conseil municipal demande un versement en argent pour la contribution aux fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant une somme de 18 994,04 \$.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 décembre 2021

Résolution 2021-12-453

Piscine au Complexe sportif - Personnel aquatique / Grille salariale

Il est proposé par Denis Chagnon

et résolu d'approuver la grille salariale du secteur aquatique, laquelle sera en vigueur le 1^{er} janvier 2022, tel qu'il appert aux documents datés du 2 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-12-454

Plateaux sportifs du Complexe sportif / Grille tarifaire 2022

Il est proposé par Jacques Bienvenue

et résolu d'approuver la grille tarifaire de location des plateaux sportifs du Complexe sportif, laquelle sera en vigueur le 1^{er} janvier 2022, tel qu'il appert aux documents datés du 2 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-12-455

Semaine de relâche 2022 / Activités et tarification

Il est proposé par Claudie Létourneau

et résolu d'approuver les activités et la tarification soumises pour la semaine de relâche 2022 qui se déroulera du lundi 28 février au jeudi 3 mars 2022, tel qu'il appert aux documents datés du 2 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Affaire nouvelle

Résolution 2021-12-456

Municipalité Amie des Aînés (MADA) – Responsable aux questions des aînés / Désignation d'un élu

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de désigner M. Michel Denicourt, conseiller municipal, comme responsable aux questions des aînés dans le cadre de la Municipalité Amie des Aînés (MADA) de la Ville de Saint-Césaire.

Et résolu également que la présente résolution n° 2021-12-456 remplace la résolution n° 2019-06-245.

Adoptée à l'unanimité

Correspondances

Période de questions

Séance ordinaire du 14 décembre 2021

Fin de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2021-12-426, 2021-12-430, 2021-12-434, 2021-12-436, 2021-12-441,
2021-12-442, 2021-12-443, 2021-12-445, 2021-12-446, 2021-12-447,
2021-12-448, 2021-12-449, 2021-12-451, 2021-12-453.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe